Co-Psy et DCIO: Info rapide N°6 Novembre 2012

Orientation et Education : chronique d'un divorce annoncé!



Le cabinet du Ministre de l'Education nationale a annoncé, le 19 Novembre, que les propositions communiquées le 16 Octobre et confirmées le 12 Novembre, ne figureraient pas dans le projet de loi sur la refondation de l'Ecole. Faut-il s'en réjouir ? On peut en douter, quand on apprend que celles-ci seront incluses dans le projet de loi sur la décentralisation, qui sera soumis au parlement au début de l'année 2013. Cette option traduit certainement les difficultés à inscrire concrètement les intentions gouvernementales dans la loi pour l'Ecole mais, plus largement, la volonté de dissocier l'orientation de la politique de l'Education nationale. Il suffit pour s'en convaincre de lire la note du Centre d'Analyse Stratégique (CAS) de novembre 2012 (N°302), faisant le bilan du SPOTLV: « Jusqu'alors diluée dans les politiques d'éducation, de formation et d'emploi, l'orientation a fait l'objet depuis une dizaine d'années d'un désenclavement dans la plupart des pays de l'OC-DE.» Nous sommes donc désormais confrontés à un choix politique, une tentative de repositionnement stratégique de l'orientation en France. Ce sont nos concepts de métier, nos valeurs qui vont être attaqués de plein fouet! C'est dans ce nouveau cadre que vont s'inscrire les propositions pour nos services.

Désenclaver l'orientation de l'Education nationale, pour mieux l'assujettir à l'emploi ?

La note du CAS lie bien cette décision aux recommandations de l'OCDE qui remontent aux années 2000. Ce nouveau rôle « que les décideurs ont attribué aux politiques d'orientation, dans un contexte marqué, à la fois par une tertiarisation croissante et une évolution vers une économie du savoir, mais aussi par l'émergence d'un chômage de masse durable et par des trajectoires professionnelles davantage soumises à des formes diverses de mobilité » place l'orientation prioritairement au service de l'emploi. C'est ce que vivent tous les jours nos collègues psychologues du travail de l'AFPA dont le rôle consiste mainte

nant, non plus à aider dans la construction des projets des demandeurs d'emploi, mais à les valider! 26 Novembre 2012

Sommaire:

- Désenclaver l'orientation !
- Bilan du SPOTLV
- Conséquences pour nos services
- Actions

Consultez

Sur le site du SNES WWW.snes.edu/nosmé tiers/copsyetdcio Les contributions à la réflexion Les communiqués de presse

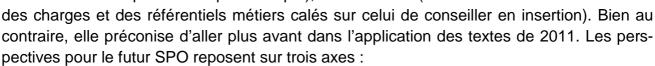


La mission d'orientation de Pôle-Emploi est, elle, de plus en plus externalisée.

Cette « réorientation de l'orientation » signifie fondamentalement que les considérations d'employabilité et de « besoins en compétences des employeurs locaux » prennent le pas sur le développement de la personne et ses aspirations. On voit donc désormais très clairement à quoi mène le refus de distinguer le public scolaire du public salarié ou demandeur d'emploi!

Bilan du SPOTLV : On ne change rien !

Le bilan du SPOTLV mis en place par J.-R. Pitte a été confié à cinq ministères. La note du CAS en présente les premières conclusions. Force est de constater qu'aucune distance critique n'est prise avec le dispositif. La note constate une mise en œuvre contrastée de la loi de 2009, mais n'aborde aucunement les problèmes réels, ni sur la forme (manque de concertation, mise à l'écart des personnels par exemple), ni sur le fond (nature du cahier



- -Le pilotage : pas question de remettre en cause le rôle du DIO. Celui-ci consistera à accompagner les réseaux labellisés en élaborant un socle commun de prestations relatif à l'accueil individualisé et au premier conseil, à favoriser les formations croisées entre structures labellisées et à évaluer ces structures.
- -L'animation territoriale : les CCREFP auront une place prépondérante dans le pilotage et la conduite des politiques d'orientation en mettant en cohérence l'ensemble des dispositifs relatifs à l'emploi, la formation et l'orientation. Ils devraient également dégager des priorités en fonction du contexte local. « Les pratiques de mise en réseau des structures ne doivent pas se limiter à des rencontres d'interconnaissances, certes primordiales ,mais se doubler d'une coordination, voire d'une mutualisation des moyens mobilisés dans le cadre d'activités en direction du public (salons, forums et rencontres sur les métiers et les formations) » Les rédacteurs vont même jusqu'à suggérer un petit chantage financier entre amis : « A ce titre, l'octroi de financements pour ce type d'activités pourrait être conditionné au respect de critères (..), dont la dimension partenariale des activités » Si vous voulez être financés, choisissez l'évènementiel métiers/formations!
- -L'information des usagers sur les débouchés des formations et les perspectives d'emploi. Il s'agit de rendre disponible sur le portail « orientation pour tous », dont l'existence n'est pas remise en cause malgré sa très faible fréquentation, des informations sur les débouchés des formations et de former les professionnels de l'orientation à l'usage des enquêtes (Cereq, prospectives métiers)!



Quelles conséquences sur nos services?

On ne connaît pas pour le moment les termes exacts de ce que le gouvernement a l'intention de mettre dans la loi de décentralisation, mais les grands axes des décisions annoncées par le ministre de l'Education nationale devraient s'y retrouver.



Devenir des CIO: Le MEN proposait que les régions prennent à leur charge la construction, la maintenance, l'équipement des CIO ET la définition

de leurs missions. Il s'agit là d'un abandon pur et simple du réseau des CIO! Pourquoi les régions conserveraient-elles et financeraient-elles, en effet, un réseau spécifique dédié à l'accueil du public scolaire et non scolaire quand il est question de mettre en place des SPTO? Lors de rencontres avec l'ARF, les présidents de Région n'ont pas caché qu'ils privilégieraient les espaces polyvalents et, qu'en aucun cas, ils ne maintiendraient un réseau de CIO sans contreparties conséquentes pour le SPTO. Peut-on soutenir qu'il s'agit d'un simple transfert de charges? De plus, si figure dans la loi l'obligation de conventions régions-recteurs sur ces contreparties, il n'y aura plus de réseau national unifié de CIO, mais 26 SPTO où les ex CIO devront plus ou moins complètement se fondre!

Devenir des personnels : Où les personnels seraient-ils rattachés si les CIO disparaissent ? A un hypothétique établissement public ? Difficile à croire au moment où l'on réduit le nombre de ces établissements ! De plus, à quel niveau se situerait-il : Départemental ? Académique ? Au niveau du bassin ? Que feraient les directeurs ? Que deviendraient les secteurs puisque le district, lieu d'implantation des CIO, ne serait plus un repère obligatoire? Qui déciderait des attributions de secteurs et d'établissements ? Que deviendraient les équipes ? Il est probable que ce rattachement à un établissement public, pour des commodités administratives, resterait virtuel. Quand au personnel administratif, on voit mal dans ce contexte comment ils pourraient être maintenus sur des structures à géométrie variable. La note du CAS insiste fortement sur « la professionnalisation des acteurs et les échanges de bonnes pratiques » selon les credo de la nouvelle gouvernance. Comment croire une seconde qu'un modèle de conseiller polyvalent n'est pas l'objectif final de cette entreprise ?

Tout ceci ne peut qu'aboutir à la disparition de nos services et de notre métier. D'aucuns ne se gênent pas d'ailleurs pour dire qu'il faut changer le discours sur l'entreprise et sur les métiers et que les copsy, avec leur titre de psychologue et leur formation de haut niveau, sont un obstacle à cette stratégie. Qui peut être accusé de radicalité? Selon certaines organisations qui accompagnent cette réforme, tous nos maux viendraient d'un excès de radicalité de certains syndicats, dont le SNES, qui ne voudraient pas changer et resteraient cramponnés à une défense corporatiste étroite.

Mais qui va supporter les conséquences de ces mesures ? A n'en pas douter, tous les élèves de milieu populaire à qui l'on voudrait faire croire qu'un premier niveau de qualification dans un secteur « porteur » localement est bien préférable à une poursuite d'études, jugée plus incertaine, voire plus couteuse. Les décrochés qui devraient accepter comme unique solution l'apprentissage ou les emplois d'avenir, sans possibilités de retour vers la formation initiale. Tous les élèves qui auront encore moins accès à une aide qualifiée de conseiller d'orientation-psychologue dans leur établissement.

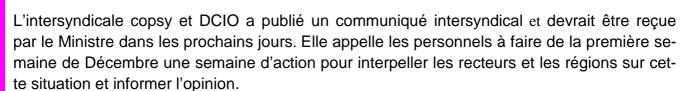
Il est inadmissible que les recteurs continuent à fermer des CIO à tours de bras comme à Versailles et à Lille. Il y a maltraitance, quand les collègues sont contraints d'intervenir dans des salles de mairies, ou des espaces ouverts, coupés de leur équipe, contraints d'adopter d'autres formes d'intervention. On doit le dénoncer et donner des outils pour s'y opposer! La FSU organisera en Janvier un colloque sur la manière dont les psychologues sont malmenés par cette nouvelle gouvernance et cette volonté d'éradiquer l'expérience professionnelle et les métiers. (http://www.snes.fr/Colloque-FSU-Psychologues-malmenes.html)

Si radicalité il y a, elle est à chercher du côté du MEN et du gouvernement !

Pourquoi vouloir saborder le réseau des CIO comme s'il ne remplissait pas de missions institutionnelles utiles dans l'Education nationale? Pourquoi vouloir à toute force impliquer les personnels dans un SPTO au-delà de leurs missions actuelles? Même du point de vue des Régions, en fonction de leurs publics prioritaires, les copsy et les DCIO peuvent jouer un rôle positif y compris dans le cadre de l'Education nationale. Le rôle de prévention du décrochage, par le suivi attentif des publics en difficultés, n'est-il pas aussi une contribution à l'objectif fixé par le Président de la République de réduire de moitié le nombre de décrocheurs? Le travail très lourd mais invisible mené par les CIO dans les plateformes décrochages est un gage d'expertise et d'efficacité pour faire évoluer ces plateformes vers la mise en œuvre d'actions qui conviennent davantage aux jeunes. Pourquoi ne pas vouloir le reconnaître comme la contribution du réseau des CIO à l'action commune pour l'accès de tous les publics à des formations et des qualifications choisies par un accompagnement public qualifié? Pour-

quoi ne pas limiter l'engagement dans le SPTO à des personnels volontaires plutôt que de vouloir imposer une double tutelle à tous, qui aux dires même des Régions sera ingérable!

En faisant le choix de positions extrêmes, le MEN prend la responsabilité de détruire le métier et le service public d'orientation de l'Education nationale!



Le SNES vous invite à signer et faire signer largement la pétition intersyndicale (http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=26&pour_voir=oui), à adresser des messages au Ministre à faire voter des motions en Conseil d'administration, à écrire à vos élus et à rencontrer les parents d'élèves http://www.snes.edu/Ecrire-aux-elus-au-Ministre.html

Il faut faire pression dès maintenant pour que la loi d'orientation pour l'Ecole réaffirme la spécificité des CIO et leur ancrage dans l'Education nationale. Avec l'ensemble des enseignants et des CPE, il faut signer la lettre pétition adressée au Ministre : http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=27)

Nos collègues du ministère du travail sont aussi dans l'action (http://www.acteurspublics.com/2012/11/23/des-fonctionnaires-du-travail-hostiles-a-la-decentralisation Il faut se faire entendre tous ensemble pour la défense du service public, de nos métiers!